

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FLASH STATISTIQUE

Près de 3200 enfants en situation de handicap dans l'enseignement spécialisé du canton

En 2013 dans le canton de Vaud, 3195 enfants en situation de handicap âgés de quelques mois à 20 ans ont été pris en charge par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES). Dans sa nouvelle édition, le courrier statistique Numerus consacre un dossier très complet à ces enfants qui constituent une population hétérogène, bénéficiant de prestations spécialisées très diversifiées, depuis le soutien dans le milieu familial pour les plus petits jusqu'au complément de l'enseignement régulier pour les plus âgés en passant par un enseignement en classe spécialisée.

Les trois quarts des bénéficiaires des prestations d'enseignement spécialisé (soit 2431 élèves) sont en âge de scolarité obligatoire. Ces enfants âgés de 5 à 15 ans représentent 2,8 % des élèves de l'école obligatoire vaudoise. Deux tiers des élèves de l'enseignement spécialisé sont des garçons. De même, les élèves d'origine étrangère sont un peu plus nombreux au sein de l'enseignement spécialisé (42 %) que dans l'école obligatoire régulière (35 %).

Les enfants pris en charge constituent une population hétérogène. Les déficiences psychiques (troubles de la personnalité et troubles du comportement) représentent un tiers des handicaps, les troubles du langage et les handicaps mentaux un quart chacun. En outre, deux enfants sur cinq cumulent plusieurs handicaps, la combinaison la plus fréquente associant les troubles de la personnalité à ceux du comportement (297 situations).

En termes d'évolution depuis 2000, le nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé a crû de 19 % (13 % pour ceux en âge de scolarité obligatoire contre 6 % pour l'ensemble de la scolarité obligatoire). Les déficiences du langage ont connu la plus forte progression avec une croissance de leur effectif de 56 % sur la période.

L'OES offre soit des enseignements en classes spéciales, soit des prestations de soutien sans sortir l'enfant de son milieu. Un quart des élèves en âge de scolarité obligatoire suivis par l'OES (27 %) suivent une formation dans l'enseignement

ordinaire. La proportion d'élèves de l'enseignement spécialisé inclus dans l'école obligatoire régulière a été multipliée par 1,6 depuis l'an 2000. La déficience auditive est le trouble qui se prête le mieux à l'insertion dans l'enseignement ordinaire (95 %).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 septembre 2014

DFIRE, Valérie Gondoux, Statistique Vaud, 021 316 29 77